

Dans un ouvrage consacré à la présence helvétique au Rwanda, l'ancienne conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta interroge le rôle joué par les autorités suisses avant le génocide des Tutsi

LE RÔLE SUISSE AU RWANDA

BATHSHEBA HURUY

Rwanda ► Quelle responsabilité la Suisse porte-t-elle dans le processus qui a conduit au génocide des Tutsi au Rwanda ? Entre avril et juillet 1994, entre 800 000 et 1 million d'entre eux et elles sont tués en l'espace d'une centaine de jours lors de l'un des pires massacres du XXe siècle – soit au moins les 3/4 de la population tutsi vivant sur place. Des opposants hutu furent également massacrés lors de ce génocide.

Dans son livre *Dans l'ombre du génocide des Tutsi. La Suisse et le Rwanda (1950-1994)*, publié aux éditions Slatkine, l'ancienne conseillère d'Etat genevoise Anne Emery-Torracinta revient à ses fondamentaux d'enseignante d'histoire pour retracer plusieurs décennies de présence suisse au Rwanda, jusqu'au génocide de 1994. Son enquête s'intéresse notamment à l'attitude des autorités et des responsables de la coopération face aux discriminations, aux violences et aux nombreux signaux d'alerte observés sur place. Entretien.

Vous écrivez que la Suisse porte une part de responsabilité, non pas dans le génocide lui-même, mais dans le processus qui l'a rendu possible.

Qu'entendez-vous par là ?

Anne Emery-Torracinta : Un génocide n'arrive jamais par hasard. Ce n'est pas un coup de tonnerre dans un ciel serein. Il se construit par étapes à travers des mécanismes d'exclusion, de ségrégation et de violence. La Suisse, à travers sa coopération au développement, est présente au Rwanda dès 1963. De plus, elle finançait un conseiller personnel auprès du président rwandais. Elle assiste donc à toutes les étapes qui précèdent les événements de 1994 tout en maintenant son soutien au régime.

Certes, sa responsabilité n'est pas de même nature que celle de la France ou de la Belgique, qui ont notamment armé le régime rwandais. Mais son histoire au Rwanda montre qu'elle a été confrontée à plusieurs reprises à des choix qui auraient dû l'amener à interroger davantage sa coopération et ses relations avec les autorités de Kigali.

Pourquoi la Suisse choisit-elle de s'engager au Rwanda dès les années 1960 ?

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le pays est critiqué pour une neutralité jugée trop favorable à l'Allemagne nazie. Confronté à un certain isolement diplomatique, le Conseil fédéral cherche alors à redéfinir son rôle sur la scène internationale, notamment à travers la coopération au développement.

L'indépendance du Rwanda en 1962 lui offre l'occasion de concrétiser cette ambition. Le pays apparaît alors comme un terrain idéal : sa taille modeste laisse espérer un impact visible de l'aide suisse. En pleine Guerre froide, il présente aussi un pro-



Photos de famille de victimes exposées au Mémorial du génocide de Kigali. Selon Anne Emery-Torracinta, la Suisse « a été confrontée à plusieurs reprises à des choix qui auraient dû l'amener à interroger davantage sa coopération et ses relations avec les autorités rwandaises ». KEYSTONE

fil politiquement rassurant pour les élites helvétiques. Dirigé par un président qui se réclame de la démocratie chrétienne et se montre résolument anticomuniste, il est perçu comme un allié stable dans un continent marqué par la progression des mouvements de gauche.

Pour certains responsables de la coopération, enfin, le Rwanda ressemble à une « Suisse d'Afrique » : un pays de collines, de lacs et de paysans qui ne serait qu'au début de son développement. Cette représentation très idéalisée nourrit l'idée qu'il est possible d'y mener une coopération essentiellement technique, sans avoir à se confronter aux enjeux politiques.

Les responsables de la coopération découvrent le Rwanda à travers le regard de M^{re} André Perraudin, archevêque valaisan proche du pouvoir rwandais. Quel rôle a-t-il joué dans les relations qui se nouent alors entre les deux pays ?

Il joue d'abord un rôle d'intermédiaire. Très proche du président Grégoire Kayibanda, il facilite les premiers contacts diplomatiques et contribue à instaurer un climat de confiance entre les deux pays.

Mais son influence va au-delà. A une époque où les responsables suisses connaissent très mal le Rwanda, son regard sert souvent de référence. Or M^{re} Perraudin considère la prise de pouvoir des Hutu comme légitime et soutient le régime malgré les exactions contre les Tutsi.

Cette lecture contribue à façonner durablement la perception suisse du Rwanda. Elle renforce l'idée, fautive, que les

tensions relèvent avant tout d'un affrontement entre une majorité longtemps dominée et une ancienne élite tutsi. Cette vision est nourrie par une méconnaissance de l'histoire du pays et par une représentation terrible de l'Afrique vue comme un continent « sauvage » où il est fréquent que des « tribus s'entretuent ». Les violences apparaissent presque comme une fatalité. Cela tend à les banaliser et à minimiser la portée des discriminations et des violences déjà à l'œuvre.



«Ce que montre cette histoire, c'est que la neutralité ne dispense pas de regarder les faits en face»

Anne Emery-Torracinta

En 1963-1964, des massacres de Tutsi font plusieurs milliers de victimes. Vous présentez cet épisode comme le «péché originel» de la coopération suisse. Pourquoi ?

L'accord de coopération entre la Suisse et le Rwanda est signé depuis quelques semaines seulement lorsqu'éclatent les massacres de 1963-1964. Après des incursions armées de réfugiés tutsi depuis le Burundi, les autorités rwandaises utilisent ces attaques comme justification pour réprimer les Tutsi restés au pays. Quinze mille d'entre eux sont tués et de nombreux autres prennent le chemin de l'exil.

Les autorités sont informées de ce qui se passe, notamment grâce à un enseignant suisse qui dénonce un premier génocide. Elles auraient pu exiger des garanties sur l'Etat de droit, s'engager davantage sur la question des réfugiés ou tenter d'obtenir des réponses de la part des autorités rwandaises.

Or, elles discréditent ce lancement d'alerte et la Suisse poursuit sa coopération comme si de rien n'était. C'est pour cela que je parle d'un «péché originel» : dès ce moment-là, elle envoie le signal que l'argent continuera d'affluer, quelle que soit la politique de ségrégation du régime en place.

Pourquoi ces violences n'entraînent-elles pas de véritable réexamen de la coopération ?

Il y a confusion entre majorité ethnique et démocratie. Or, ce n'est pas parce que les Hutu représentent environ 85% de la population et qu'ils sont au pouvoir, que cela fait du Rwanda une démocratie.

De plus, les responsables étaient convaincus qu'il était possible de séparer le développement des questions poli-

tiques. Les programmes qu'ils soutenaient leur apparaissaient comme des interventions purement techniques.

Cette volonté affichée de rester en dehors de la politique contraste pourtant avec la proximité entretenue avec le pouvoir en place. La Confédération va jusqu'à placer des conseillers auprès de la présidence rwandaise. Que sait-on de leur rôle ?

Cinq diplomates se succèdent à ce poste jusqu'en 1975. A la demande du président Juvénal Habyarimana, la fonction est réintroduite en 1981 et occupée jusqu'en 1993 par Charles Jeanneret. Officiellement, il s'agit de conseillers économiques. Mais lorsqu'on regarde leurs activités, on constate qu'ils interviennent bien au-delà de ce rôle.

Le cas de Charles Jeanneret est particulièrement révélateur. Resté douze ans auprès d'Habyarimana, il finit par rédiger ses discours et jouer un rôle diplomatique en représentant le président auprès des autorités françaises, tout en n'hésitant pas à s'afficher avec les cercles du pouvoir les plus extrémistes. Pourtant, la direction de la coopération ne lui demande aucun compte sur son rôle réel.

Cette fonction place la Suisse dans une position singulière. Pendant plusieurs décennies, elle dispose d'un accès direct au chef de l'Etat rwandais et bénéficie d'une influence que peu d'autres partenaires possèdent. Pourtant, elle n'utilisera jamais véritablement cette proximité pour remettre en question les violences observées sur place.

En 1973, les discriminations contre les Tutsi touchent directement des projets soutenus par la Confédération. La réaction est-elle différente cette fois-ci ?

Au Collège officiel de Kigali, où la coopération helvétique finance notamment du personnel enseignant, les élèves tutsi sont exclus. Le directeur et plusieurs enseignants suisses refusent de cautionner cette politique et quittent l'établissement.

La situation se répète à Trafipro, une coopérative de distribution parmi les principaux projets soutenus par la Suisse au Rwanda. Lorsque des listes d'employés tutsi à exclure sont affichées dans les succursales, le directeur suisse tente de s'y opposer, mais les responsables de la coopération cèdent progressivement aux pressions des autorités du pays.

Alors qu'elle dispose de véritables moyens de pression et d'un accès privilégié aux autorités rwandaises, la coopération suisse renonce à utiliser l'influence dont elle dispose. Elle perd ainsi une part importante de sa crédibilité lorsqu'il s'agit ensuite de faire entendre ses critiques au régime en place.

Vous écrivez que «l'indifférence au malheur des autres et le manque de courage font le lit des génocides». A l'heure où un génocide est en cours à Gaza, quel enseignement tirez-vous de l'histoire suisse au Rwanda ?

Ce que montre cette histoire, c'est que la neutralité ne dispense pas de regarder les faits en face. Dans les années 1990, le Rwanda est en proie à une guerre civile. La Suisse condamne les arrestations ou les massacres commis par le régime de Kigali, mais elle les met souvent en balance avec les offensives du Front patriotique rwandais. Elle cherche à ménager la chèvre et le chou, comme si toutes les violences pouvaient être placées sur le même plan.

Pourtant, lorsque des extrémistes annoncent qu'ils veulent éliminer un groupe, il ne s'agit plus d'une violence liée à la guerre. C'est une menace d'extermination qu'il faut être capable de reconnaître et de nommer.

C'est là que le lien avec aujourd'hui se pose. A Gaza comme ailleurs, la question est de savoir ce que les Etats acceptent, ce qu'ils dénoncent et jusqu'où ils sont prêts à aller lorsqu'ils disposent d'informations sur des crimes de masse. Le manque de courage politique et l'idée que «c'est loin, cela ne nous concerne pas» ont des conséquences terribles. |